

Le règlement général de participation au concours La com & toi - 1^{ère} édition - 2026

Article 1 – Organisateur du concours

Les enseignants de la section du BTS Communication de Perrimond enseignement supérieur, 244 chemin du Roucas Blanc, 13007 Marseille, sont les organisateurs du concours : La com & toi sous la responsabilité du chef d'établissement.

Article 2 - Objectifs du concours

Objectifs globaux du concours :

- Valoriser et reconnaître le travail et la formation des étudiants des BTS Communication.
- Récompenser les stratégies de communication les plus engagées et les plus en adéquation avec la demande de l'annonceur.
- Engager les étudiants dans un dispositif challengeant.
- Favoriser les interactions et les connexions professionnelles.

Objectifs pour les étudiants :

- Mettre en pratique les acquis théoriques : Appliquer concrètement les connaissances et compétences acquises en cours à des situations réelles et professionnelles.
- Travailler en groupe, apprendre à collaborer et gérer un projet commun.
- Se confronter à la réalité du métier : Découvrir les attentes des professionnels, les contraintes du secteur et les exigences des clients.
- Gagner en confiance en soi : Défendre son projet devant un jury, argumenter ses choix et apprendre à gérer le stress.
- Favoriser reconnaissance et visibilité : Ajouter une expérience concrète et valorisante à leur CV, atout majeur pour les futures candidatures (stages, emplois).
- Se faire remarquer par des professionnels du secteur, élargir son réseau et bénéficier d'éventuelles opportunités

Article 3 - Conditions d'inscription

Ce concours est ouvert aux étudiants de BTS communication de première et deuxième année des établissements scolaires suivants :

- Lycée St-Exupéry (Marseille)
- Cité mixte du Parc Impérial (Nice)
- Lycée Bonaparte (Toulon)
- Lycée Jeanne Perrimond (Marseille)
- Lycée Jean Monnet (Montpellier)

- Greta Cézanne (Aix)
- Greta (Toulon)
- Lycée de la CCI (Nîmes)
- Lycée Ste Elisabeth (Septèmes)
- Lycée Bristol (Cannes)

Les équipes doivent être constituées à minima de 2 étudiants et de 4 étudiants maximum.

Le fait de déposer un dossier implique l'adhésion totale et entière aux conditions générales de participation.

Une fois inscrit, le candidat s'engage à participer au concours jusqu'à la présentation orale, si celui-ci est sélectionné parmi les finalistes.

En aucun cas une inscription ne pourra être annulée ou retirée du concours.
Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte.

Article 4 - Gratuité du concours et frais de participation

- L'inscription au concours est gratuite.
- Les frais liés aux déplacements des candidats pour la finale seront pris en charge par les candidats eux-mêmes ou par leur établissement.
- Les frais de repas seront pris en charge par chaque candidat.
- Les organisateurs s'engagent à proposer à proximité du site de la finale une solution de restauration à prix modéré pour les candidats.

Article 5 - Modalités d'inscription

- L'ouverture des inscriptions se fera le **lundi 3 novembre 2025 et sera close le vendredi 12 décembre 2025 minuit.**
- L'enregistrement des candidatures se fera en ligne via le formulaire d'inscription : <https://forms.gle/1uuYwFn82aN1eh7E6>.
- Le brief de l'annonceur sera mis en ligne sur le site dès le lundi 3 novembre 2025.
- Modalités d'inscription au concours : Inscription groupée avec identification nominative.
- Tout enseignant de communication souhaitant participer au concours s'engage à faire participer l'ensemble des étudiants de sa classe.
- Plus d'informations sur le site <https://www.perrimond.eu/concours-la-com-toi/>

Sur le formulaire d'inscription, fournir les informations suivantes :

- Nom complet et prénom de l'ensemble des candidats de l'équipe
- Etablissement scolaire
- Première ou deuxième année BTS COM
- Coordonnées de chaque candidat : mail
- Nom du professeur référent : nom, prénom, adresse mail, téléphone

Mentions à valider :

- Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions générales de participation.
- Nous nous engageons à participer au concours jusqu'à la présentation orale si nous sommes sélectionnés.

Les inscriptions des candidats sont validées dès l'enregistrement en ligne. Un mail de confirmation d'inscription sera envoyé à chaque candidat.

Chaque étudiant recevra un numéro d'enregistrement. Ce numéro devra être indiqué sur la recommandation de chaque équipe lors du dépôt du dossier afin de garantir l'anonymisation des dossiers.

Article 6 – Travail attendu

- Chaque groupe devra rédiger un dossier de recommandations argumentées, comprenant le positionnement, les objectifs, les cibles, la stratégie créative, les moyens préconisés avec des maquettes de mise en situation, le calendrier et le budget prévisionnel (10 pages maximum, hors page de garde et sommaire)
- La recommandation sera accompagnée d'un dossier annexe comprenant les maquettes de support de communication, les devis et tout autre document jugés utiles par les candidats.

La date butoir de dépôt des dossiers sera le mercredi 11 février.

La parution de la liste des finalistes se fera le lundi 16 février 2026.

Les recommandations et les annexes seront à envoyer via WeTransfer au format PDF à l'adresse suivante : concourscom@perrimond.eu.

Les moyens de communication audio et vidéo sont à envoyer au format MP4.

La taille maximale de l'ensemble des éléments du dossier sera de 2 GO.

Article 7 – Protection de la marque / de l'annonceur

Les participants s'engagent à ne pas mettre en ligne, sur site ou réseaux sociaux, des communications au nom de l'annonceur avec son logo. Les propositions de communication sur internet ou réseaux sociaux devront être réalisées hors ligne.

Les étudiants ne doivent pas se présenter comme des représentants de l'annonceur lorsqu'ils contactent des prestataires dans le cadre de leurs relations commerciales. Ils doivent clairement indiquer qu'ils agissent en tant qu'étudiants mandatés par l'entreprise.

Article 8 - Critères de sélection

Pour chaque dossier, le jury s'attache à juger de la pertinence de la stratégie de communication proposée par le groupe.

Seront pris en compte :

- La pertinence de la stratégie de communication
- Le respect des demandes de l'annonceur indiquées dans le brief
- Le respect du budget que souhaite engager l'annonceur
- L'originalité du dispositif, son caractère innovant

Le jury n'aura pas connaissance des noms des candidats lors de l'évaluation des dossiers, chaque dossier étant anonymisé.

Article 9 - Jury

Il est composé de professionnels de la communication, ainsi que des représentants de l'annonceur.

Aucun membre du jury n'est enseignant à Perrimond Enseignement Supérieur.

Le jury sélectionne 5 dossiers finalistes pour la finale.

Les candidats retenus en finale seront informés par mail courant février.

Article 10 - Finale

La finale aura lieu le **jeudi 19 mars 2026** au cinéma du Prado (36 avenue du Prado- 13006 Marseille), en présence des professionnels, membres du jury et de l'annonceur.

Les équipes finalistes sont attendues à 9h30 au cinéma du Prado..

Les équipes sélectionnées pour la finale pourront venir avec leurs enseignants et leurs camarades de classe dans la limite des places disponibles.

Le passage des groupes sera tiré au sort le jour J. Les premières équipes présenteront leur diaporama en milieu de matinée.

Chaque groupe finaliste présentera oralement les grands axes de sa stratégie de communication.

Chaque groupe disposera de 15 minutes de présentation orale qui sera suivi d'un temps d'échange avec les membres du jury.

Si le diaporama de présentation orale comprend des vidéos MP4, le format attendu est le suivant : Format Flat-pono (panoramique) 16/9e ou 1.77 = 1920 (horizontal) x 1080 pixels (vertical).

Des moyens techniques nécessaires à la prise de parole en public seront mis à disposition des finalistes : projecteur, micro....cependant chaque groupe finaliste devra venir avec son ordinateur, ses câbles et adaptateurs.

Un ordinateur unique sera mis à disposition des équipes finalistes pour la projection de leur présentation à l'écran. Cet ordinateur sera utilisé par toutes les équipes, afin d'éviter tout problème technique.

L'accès à Internet sera disponible dans la salle de projection. Si vous prévoyez d'utiliser un outil en ligne (Canva, Gamma, Prezi, etc.), veillez à mémoriser vos identifiants et mots de passe.

Cependant, il est recommandé d'enregistrer votre présentation au format PDF sur une clé USB, afin de pallier toute éventuelle absence de connexion Internet indépendante de notre volonté.

Article 11 – Palmarès

Le palmarès sera annoncé à la fin de la journée.

Chaque finaliste se verra remettre une récompense.

Le palmarès sera annoncé sur la page du concours sur le site : www.perrimond.eu

L'événement sera filmé et photographié. La vidéo et les photos de l'événement seront publiées sur les réseaux sociaux et supports de communication de Perrimond Enseignement Supérieur.

Les participants au concours sont autorisés à republier les vidéos et les communications relatives à l'événement sur leurs propres réseaux sociaux ou autres supports, à condition de mentionner systématiquement les créateurs des contenus, conformément aux principes de la licence Creative Commons.

Dans le cadre de la finale, chaque participant devra impérativement donner son accord pour l'utilisation de son image. À cet effet, tous les étudiants seront tenus de signer, le jour de l'événement, le formulaire d'autorisation de droit à l'image permettant l'utilisation de leur image sur les supports de communication de Perrimond Enseignement Supérieur.

Pour respecter la volonté des étudiants ne souhaitant pas apparaître sur les photos et la vidéo, leur visage sera flouté lors du montage.

Article 12 – Exploitation des productions des étudiants

Les préconisations et réalisations proposées par les candidats pourront être utilisées, même partiellement, par l'annonceur, dans le cadre d'opérations de communication internes et externes. Aucun droit ne pourra être réclamé à ce titre par les candidats.

Article 13 - Responsabilité et assurance

- L'organisateur du concours s'engage à respecter les obligations relatives au déroulement des événements.
- La responsabilité de l'équipe organisatrice ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de destruction totale ou partielle des dossiers de candidature, des éléments matériels ou des éléments physiques envoyés par le candidat.
- En cas de problème survenant le jour de la finale, les étudiants sont couverts par leur propre assurance responsabilité civile. Il leur appartient de s'assurer que leur contrat d'assurance est valide et adapté à ce type de situation.
- Le lieu d'accueil de la finale dispose d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels pouvant survenir aux personnes présentes dans ses locaux, notamment en cas de chute ou d'accident. Il est important de signaler que l'assurance du lieu d'accueil ne prend pas en charge les accidents sur la voie publique. L'assurance du lieu d'accueil ne prend également pas en charge la perte ou les dommages des effets personnels des participants, y compris les ordinateurs portables, les téléphones et tout autre objet personnel.

Article 14 - Annulation et Force Majeure

- L'équipe organisatrice peut modifier ou annuler le concours en cas de force majeure ou si les conditions sanitaires ne permettent pas son déroulement.
- Les organisateurs se réservent le droit de reporter ou annuler la cérémonie en cas d'événements exceptionnels.

Contact - Renseignements

concourscom@perrimond.eu

Téléphone Perrimond Enseignement Supérieur : 04 91 52 83 07